



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Communiqué de presse

Paris, le 31 mai 2018

Économie – Entreprises – organismes publics

Palmarès de la 5^e édition des Prix des délais de paiement

La 5^e édition des Assises des délais de paiement a été ouverte en présence de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, le 31 mai au siège du Medef à Paris. Cette année quatre prix et un « coup de cœur » ont récompensé les efforts accomplis par des entreprises et des organismes publics pour l'amélioration des délais de paiement de leurs fournisseurs.

Prix PME : Groupe Equity

Groupe Equity (Issy-Les-Moulineaux) est une société d'intermédiation RSE entre les clients grands comptes et les sociétés de prestations de services dans le domaine numérique et digital. Depuis sa création, la jeune PME ne cesse de réduire ses délais de paiement fournisseurs pour atteindre 5,25 jours de paiement avant l'échéance contractuelle (4,4 millions d'euros de CA facturés pour le compte de ses 65 fournisseurs).

Prix territoire : Toulouse Métropole

Sous l'impulsion d'une charte des marchés publics, la métropole toulousaine a réduit de moitié en deux ans ses délais de paiement (18,76 jours en 2017) et propose 30 % d'avances aux fournisseurs entreprises du BTP. La collectivité locale qui regroupe 37 communes compte 10 000 fournisseurs (budget traité de 1,13 milliard d'euros).

Prix organisme public : ministère de la Culture

Pour le ministère de la Culture, la réduction des délais de paiement est devenue un objectif prioritaire du Plan de modernisation de la chaîne de la dépense, adopté fin 2014. En deux ans, il a réduit les délais de paiement de 60 %, soit en 2017 une moyenne de 20,2 jours. Le ministère compte plus de 8 000 fournisseurs actifs pour un budget traité de 3,51 milliards d'euros.

Prix ETI - Grand Groupe : Crédit Agricole Centre-est

Cette caisse régionale (couverture Ain, Rhône, Saône-et-Loire et nord des départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère) a réduit ses délais de paiement de 6 jours en deux ans (26,9 jours en 2017) en mettant en place un plan d'actions. La banque coopérative régionale considère ses engagements auprès de ses quelque 1 800 fournisseurs (environ 20 000 factures traitées) au même titre que son engagement de financement et d'investissement dans le tissu économique local.

« Coup de cœur » organisme public : Centre de service partagés dépenses du service de santé des armées

Cette entité du service Santé du ministère des Armées (ministère qui avait reçu le prix organisme public en 2017) qui centralise quelque 100 000 factures (2 560 fournisseurs, 249 millions de budget traité) a amélioré le délai global de paiement de 24 jours en dessous du délai réglementaire, grâce à l'optimisation des circuits de validation, la mise en place de nouveaux outils et une rationalisation des contrôles.



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Pour rappel du contexte des délais de paiement en France

Depuis 2009, la loi plafonne strictement les délais de paiement contractuels interentreprises. Ces délais ne doivent pas dépasser 60 jours à compter de la date de la facture, ou 45 jours fin de mois (article L. 441-6 du code de commerce), des délais spécifiques étant prévus pour certains produits ou services (article L. 443-1 du code de commerce).

- **635 milliards d'euros** : c'est le chiffre vertigineux du crédit Interentreprises en France, soit environ un tiers du PIB de la France (source FIGEC).
- **51 jours** : c'est le délai de règlement des fournisseurs. Le délai d'encaissement clients se fixe à 44 jours (source Rapport annuel 2017 de l'Observatoire des délais de paiement).
- **Les retards de règlement reculent en France : 10,6 jours en moyenne fin 2017** (source Altares – Dun & Bradstreet).
- **16 milliards d'euros** : ce serait le montant de la trésorerie nette libérée pour les PME si l'ensemble des créances clients et des dettes fournisseurs en retard étaient payées à 60 jours (source Rapport annuel 2017 de l'Observatoire des délais de paiement).
- **43.6%** : c'est le taux des entreprises françaises payant à l'heure leurs fournisseurs en 2017 (source Altares – Dun & Bradstreet).
- Les retards de paiement seraient à l'origine **d'une défaillance d'entreprise sur trois** (soit près de 50 000 emplois en 2017).

A propos des Prix des délais de paiement



Organisés depuis 2014 par Compinnov avec le soutien de l'Observatoire des délais de paiement, Le médiateur des entreprises et une quarantaine d'associations professionnelles, les Prix des délais de paiement sont ouverts aux grands groupes, entreprises de taille intermédiaire, PME, organismes publics et para-publics dont la politique et les pratiques visent à réduire les délais de paiement avec leurs fournisseurs.

Le jury d'experts est co-présidé par Jeanne-Marie Prost, présidente de l'observatoire des délais de paiement, Jean-Hervé Lorenzi, président du pôle de compétitivité Finance Innovation et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises.

Depuis la première édition, 28 prix ont été décernés à des entreprises et organismes sur l'ensemble du territoire national.

Contacts presse :

Valérie Desgrandchamps / relations presse prix et assises des délais de paiement 2018 / 06 62 89 51 51 / vdesgrandchamps@wanadoo.fr
Thierry Chevalier / Compinnov / 06 80 20 96 23 / t.chevalier@compinnov.com

Partenaires des Assises des Délais de paiement



Partenaires presse



Avec le soutien de : AFDCC - AMF - APASP - ASTECH - CAPEB - CCEF - CCI France - CGI - CIP - CNA - CNCC - CNCEF - CODINF COM MEDIA - Comité mécanique IDF - CPME - Croissance Plus - DFCG - ETHIC - F2IC - FIGEC - FIM - Finance Innovation - FNBM - IFEC M-ETI - MEDEF - Médiation des entreprises - Observatoire des délais de paiement - Pacte PME - RAVI - SCS - SNDGCT - Teresa Monroe